

**COMMUNE ALMONT LES JUNIES**  
**REUNION CONSEIL MINICIPAL**  
**Vendredi 26 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le vingt-six mars à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Patrick GRIALOU, Maire.

Présents : M. DELAGNES André - Mme ANDRIEU Nadine - M. CAVAINAC Bruno - Mme GRIALOU Christine - Mme TRAYSSAC Carole - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. PHALIP Christian - M. RAYNAL Patrick.

Absent / Excusé : M. TRAYSSAC Jean-François

Date convocation : 19 mars 2019

Mme Carole TRAYSSAC est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 JANVIER 2019**

Il sera rajouté dans le PV du 18 janvier 2019, la proposition de location d'un local vacant de la mairie à Mme Marey-Lopez pour la pratique de réflexologie plantaire moyennant 5€ par demi-journée.  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**II) VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Chaque conseiller municipal a reçu le compte administratif du budget communal. Il est conforme au Compte de Gestion tenu par la Trésorerie de Decazeville.

<b><u>Budget Commune :</u></b>	<i>Section de fonctionnement</i>
Total recettes :	497 177.37 €
Total dépenses :	334 001.88 €
Excédent de clôture :	163 175.49 €
	<i>Section d'investissement</i>
Total recettes :	358 425.41 €
Total dépenses :	238 195.76 €
Excédent de clôture :	120 229.65 €

**III) AFFECTATION DU RESULTAT :**

	Fonc.	Invest.	Total
Résultat de l'exercice	163 175.37	120 229.65	283 405.14
Report excédents ou déficits antérieurs	69 953.97	- 164 265.35	- 94 311.38
Restes à réaliser	-	- 83 830.62	- 83 830.62
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>233 129.46</b>	<b>- 127 866.32</b>	<b>105 263.14</b>

Le compte administratif est voté et le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

**IV) VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Le budget est voté par chapitre.  
La proposition donnée aux conseillers sera modifiée après vote des taux et ajustement des crédits de la section d'investissement si nécessaire  
La section de fonctionnement est équilibrée à 553 090.14 €  
Le virement à la section d'investissement s'élève à 182 051.62 €  
La section d'investissement s'équilibre à 363 437.84 €.

Le budget primitif communal est voté à l'unanimité.

## V) VOTE DES TROIS TAXES :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes. Soit pour la taxe d'habitation : 9.54 % ; la taxe foncier bâti : 15.48 % et la taxe foncier non bâti : 109.41 %  
Le produit fiscal attendu s'élève à 125 933 € (contre 122 354€).

## VI) DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2019)

Monsieur le Maire rappelle les dégâts causés suite aux inondations par ruissellement et coulées de boues dus à l'orage du 7 août 2018.

Il propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, dans la catégorie « **travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries sur la voie communale** », en complément de la demande de DETR 2018.  
Il présente le plan de financement prévisionnel correspondant.

Le montant prévisionnel des dépenses relatives à ce projet s'élève à **42 866.16€ HT**.

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de travaux de rénovation des dégâts d'intempéries ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

DETR 40%	= 17 146.46€ HT
AUTOFINANCEMENT	= 25 719.70€ HT

## VII) QUESTIONS DIVERSES :

- **Déclassement chemins ruraux** : à la demande des riverains, il a été demandé le déclassement des 4 chemins ruraux suivants.
  - Mazac (contre le local de M. Rols), déplacement du chemin
  - Ginouillac (contre la maison Romiguière), déclassement
  - De Eynies à L'Hom, déplacement du chemin
  - La Brousse (contre la grangette), déclassement.Une enquête publique sera donc ouverte.

D'autre part une régularisation de voirie à Mazac sera effectuée par acte administratif, concernant la parcelle section A numéro 1232 pour 11m<sup>2</sup>.

- **Chemin de Belfort** : Vu les travaux précédemment effectués, M. Galonnier demande une nouvelle prise en charge par la mairie pour améliorer la réfection du chemin d'accès à sa maison. La commission voirie se rendra sur place afin de considérer la demande.

- **Travaux logements locatifs et école** :  
Monsieur Bruno Cavaignac, après visite de certains bâtiments communaux, suggère les travaux suivants :
  - changer la porte-fenêtre dans le logement de Mme Morand.
  - changer la barre antipanique de la porte de la garderie
  - remplacer un carreau de l'égliseUn devis sera demandé à l'entreprise Marragou.  
Il est évoqué ensuite, la nécessité de revoir les menuiseries des logements anciens de Ginouillac ainsi que divers petits travaux d'entretien.

Monsieur Patrick Raynal indique qu'ils vont finaliser le câblage du local sono de la salle polyvalente (entre 60 et 70 câbles).

- **Commission transport** :  
Mesdames Christine Grialou et Nadine Andrieu ont suivi le projet rezo pouce mené par Decazeville communauté. C'est le 1<sup>er</sup> réseau d'auto-stop organisé et sécurisé de France.  
L'ensemble du conseil municipal a validé la proposition, à savoir deux arrêts positionnés au niveau du carrefour de l'étoile (détail sur le bulletin municipal).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

